

La **S**aga des **N**ouvelles **U**tiles

Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe :

Activités Sociales et Culturelles 2015 **Les Grandes Lignes Budgétaires**

Lors du CE du Mardi 18 Novembre 2014, les élu-es du CE PE Languedoc-Roussillon ont décidé de la mise en place des Orientations Budgétaires des ASC 2015.

Le Budget Total prévisionnel est de 2,5% de la masse salariale soit : 2 036 000 € en 2015.

DOTATION AGENT

- Ouverte aux Agents en CDI au 31/12/2014
- Pour les CDD et CUI/CAE : 40 € par mois de travail et majoration de 20 € par semestre échu.

50,5 % du budget total soit 1 038 360 €.

Le revenu retenu pour la dotation sera celui de l'Agent : Net imposable figurant sur la fiche de paye de décembre 2014.

Le **SNU** a porté et obtenu de modifier les tranches 2014 pour y intégrer la fiscalité de la mutuelle obligatoire.

Les différentes tranches de revenu 2015 sont :

Tranche A : < 21 000 € - **Tranche B** : 21 000 à 25 999,99 € - **Tranche C** : 26 000 à 30 999,99 €
Tranche D : 31 000 à 35 999,99 € - **Tranche E** : 36 000 à 40 999,99 € - **Tranche F** : > 41 000 €.

Les montants attribués par tranche seront de :

Tranche A : 520 € **Tranche B** : 490 € **Tranche C** : 460 € **Tranche D** : 400 € **Tranche E** : 370 €

Tranche F : 260 €

DOTATION ENFANT 0-18 ANS (Cf. Règles URSSAF).

Ouverte aux Agents en CDI et CDD/CAE ayant 6 mois d'ancienneté dans les 12 derniers mois en LR.

35% du budget soit : 712 600 €.

Le **SNU** a porté la proposition d'une dotation Agent majorée d'une dotation enfant forfaitaire élargie en fonction du nombre d'enfants dans le foyer (à charge fiscale ou versement d'une pension alimentaire) et cela qu'ils soient « légitimes ou pas » (famille recomposée) mais elle n'a pas été retenue.

Les élus ont majoritairement retenu une dotation enfants suivant deux cas :

Tranches A-B-C : 400 € / Enfant et **Tranches D-E-F** : 300 € / Enfant.

DOTATION ENFANT SCOLARISE 18-26 ANS

1% du budget soit 20 360 €.

- Sous forme d'un chèque culture de 100 € sur justificatif d'un certificat de scolarité 2015-2016.

COLONIES DE VACANCES

1,5% du budget soit 30 540 €.

- Concerne des projets de colonies de vacances proposées par la commission ASC LR.

LOISIRS

1% du budget soit 20 360 €.

- Même ligne budgétaire qu'en 2014 mais c'est une ligne budgétaire qui a été peu utilisée en 2014.

PROJETS CULTURELS, SOCIAUX, MUSICAUX, HUMANITAIRES, SPORTIFS...

0,5% du Budget soit 10 180 €.

- Cela concerne les actions dans lesquels les Agents (minimum de deux) participent ou sont porteurs du projet.

ACTION SOCIALE

3,5% du Budget soit 71 260 €.

- Dont 2,5% dans le cadre d'aides individuelles et 1% pour des actions collectives.

VOYAGES, WEEK-END ET COURTS SEJOURS

4,5% du Budget soit 91 620 €.

- Cela concernera : 1 Long Courrier (60 000 € de budget), Un moyen-courrier « Famille » et des Week-ends à thème en France.

BILLETERIE INDIVIDUELLE

1,25% du Budget soit 25 450 €.

Les élu-es ont validé majoritairement une adhésion à un prestataire.

Cela concerne la cotisation par le CE d'une adhésion à un prestataire type « Inter CE » qui proposera des spectacles aux Agents. Ce dernier devra prendre contact directement avec le prestataire.

Le **SNU** s'est opposé à cette proposition car le CE devra « cotiser » pour chaque Agent de la région malgré le fait que la carte de services ne couvre pas tous les territoires des départements de la même manière, ni tous les spectacles, mais uniquement une liste proposée par le prestataire retenu sans parler des frais d'envoi des prestations demandées.

BILLETERIE COLLECTIVE

1,25% du Budget soit 25 450 €.

- Cela concerne des achats groupés de prestations par le CE LR. Par exemple : Thalasso, Parc d'attractions, Parc Aquatique....

Montpellier, le mercredi 19 novembre 2014